

Comment élaborer mon budget ? Quelles sont les dépenses éligibles ?

Détachement - Frais de personnel

Les détachements sont comptabilisés sur base des coûts moyens bruts pondérés revus à chaque début d'année civile.

	Fonction	Année 2024
1A	Maître assistant type court	85.288 €
1B	Maître de formation pratique	74.614 €
1C	Maître assistant type long	83.328 €
2A	Chargé de cours et chef de travaux	103.357 €

Un temps plein équivaut à 10/10^{ème} – 35h/semaine. Le détachement sera donc calculé en/10^{ème}. **Une recherche** pourra être financée à hauteur de **maximum 5/10 de charge**, réparti sur une ou plusieurs personnes en fonction des besoins de l'équipe. Au vu des expériences, un détachement de 2/10 par personne constitue un minimum pour s'engager dans une démarche de recherche en tant qu'enseignant-chercheur. Au-delà de 5/10, le CD sera en mesure de diminuer le détachement demandé.

Frais relatifs au projet de recherche

Les frais de fonctionnement de type : achat de livres, d'articles, frais de déplacement, frais d'impression, de réception, sont globalisés au sein d'un **forfait**. Ce forfait s'élève à 100€ par dixième de charge, chaque année. Il sera calculé en fonction du nombre de dixièmes alloués au projet. Chaque équipe sera en charge de sa ligne budgétaire et veillera à gérer son forfait en « bon père de famille ».

Recherche de co-financement – admise et encouragée !

Pour tout projet, il est possible de compléter le budget HELMo par un subside externe. En effet, Le fonds R-FC reste un tremplin à utiliser pour permettre à des projets de se déployer ! Le porteur peut à tout moment rentrer d'autres projets auprès d'organismes financeurs en parallèle afin d'obtenir des compléments de financement.